

BUREAU MUNICIPAL

Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours
1, chemin de l'Hôtel-de-Ville
Notre-Dame-de-Bonsecours
Tél. : 819-423-5575
Fax : 819-423-5571
Courriel : dg.ndbonsecours@mrcpapineau.com
Site internet www.ndbonsecours.com

Lundi au jeudi : 8h00 à 12h00
13h00 à 16h00

Vendredi : Bureau fermé

RÉUNION DU CONSEIL

**Les réunions du conseil se tiennent temporairement le 2^e mercredi de chaque mois à 19h30 au bureau municipal situé au 8 Côte Birabin-Saint-Denis., Notre-Dame-de-Bonsecours.* Vous êtes toujours invité (e)s à ces réunions et l'ordre du jour comprend toujours un temps pour permettre à chacun et chacune de nous faire gentiment connaître ses opinions ou de poser ses questions.

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS



Marc Paquette
Pour toute urgence,
vous pouvez le joindre au :
819 661-3961

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Pierre Villeneuve
Tél. : 819 743-4460

* Sur rendez-vous seulement



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

19, rue Gendron, Fassett

Service gratuit

Prêt de livres, revues, cassettes, etc.

Lundi : 18h00 à 20h00
Mercredi : 15h00 à 17h00



Votre conseil municipal

Denis Beauchamp, Maire

Pierre Laflamme siége n°1

Galia Vaillancourt siége n°2

Karoll Fortier siége n°3

Pierre Ippersiel siége n°4

Guy Charlebois siége n°5

James Gauthier siége n°6



Le Bon Secours

VOLUME 19 NUMÉRO 2 – MAI 2013

MOT DU MAIRE

Enfin l'été est à notre porte, la verdure commence à y prendre place pour accueillir fleurs, jardins et les insectes. Vous allez sûrement tous et toutes profiter de votre été ou de vos vacances emballantes en famille, nous espérons que la qualité de vie à Bonsecours vous apportera des vacances à la hauteur de vos attentes.

La construction de l'édifice municipal débute bientôt soit en juin. Nous devrions y loger en novembre prochain. Un peu plus loin dans le présent Bon Secours des informations pertinentes vous ais transmis relativement à un projet conjoint chapeauté par Monsieur Luc Beauchamp qui nous a permis d'obtenir une somme considérable de la fondation Sedbergh. Ce projet a été structuré avec l'aide de Messieurs Karoll Fortier conseiller, Marc Paquette directeur des travaux publics et ancien employé de Sedbergh et Madame Suzie Latourelle directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le conseil municipal est soucieux des besoins de la population, les chemins en sont une priorité, présentement les travaux de réfection se poursuivent sur les chemins côte Ezilda et Montevilla, nous demandons donc l'appui des contribuables concernés afin de nous permettre de terminer ces travaux.

Nous continuerons, quant à nous, à gérer les affaires de la Municipalité avec toute notre bonne volonté et au meilleur de notre connaissance. Nous sommes soucieux d'assurer à tous nos contribuables le meilleur service possible.

*Votre Maire,
Denis Beauchamp*

La croix de chemin de la Côte Angèle

Il a fallu remplacer la croix blanche de la Côte Angèle. Construite en pin, elle était pourrie à la base et menaçait de tomber sur les fils de téléphone. De plus, étant carrée, elle retenait l'eau sur son croisillon (pièce horizontale) ce qui favorise la pourriture.

La nouvelle croix est faite de cèdre naturel et donc de forme ronde. Fabriquée à partir d'un arbre pris dans ma forêt, elle a été mise en place sur son socle par une équipe de contribuables composée de Rolland Villeneuve, Rolland Charlebois et Hall Goldman. Merci à cette équipe qui a permis une mise en place conformément aux règles de l'art.

Pierre Ippersiel, conseiller



La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) vous informe que la ministre des Ressources naturelles, Mme Martine Ouellet, a pris la décision d'interdire de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité, et cela, en raison des conditions qui sévissent présentement. Cette mesure entre en vigueur à compter du lundi 6 mai à 15 h.

Présentement, 15 incendies sont en activité au Québec. Depuis le début de la saison de protection, 146 incendies de forêt ont touché 118 hectares. La moyenne des dix dernières années à la même date est de 87 feux pour une superficie de 86,9 hectares.

La collaboration de tous est essentielle afin que l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt soit respectée. Cette mesure vise à limiter les risques d'incendie de forêt. Rappelons qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1), quiconque contrevient à une ordonnance d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité de celle-ci ou de toute autre mesure rendue par la ministre est passible, outre le paiement des frais, d'une amende.

- **Sifflet** — pour signaler votre présence aux secouristes
- **Masques antipoussières** — pour filtrer l'air contaminé

Ces articles essentiels permettront à vous et votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence. Ce délai de 3 jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux sinistrés ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.

Articles à emporter en cas d'évacuation

En cas d'évacuation de votre domicile, par exemple lors d'une panne de courant prolongée, d'une alerte d'inondation ou d'un tremblement de terre, les articles suivants pourraient vous être très utiles :

- Médicaments
- Articles pour l'hygiène - brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique
- Vêtements de rechange
- Couvertures
- Argent
- Clés de voiture et de maison
- Pièces d'identité
- Articles pour bébés - lait maternisé, couches jetables, biberons
- Articles pour animaux domestiques - nourriture, médicaments, laisse

Conseils :

- Mettez à l'avance ces articles dans un sac à dos ou un bac.
- Si vous êtes une personne à mobilité réduite, n'oubliez pas votre canne, marchette ou fauteuil roulant.

Voici le lien internet du site du ministère de la sécurité publique :

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile.html>

Semaine de la sécurité civile

5 au 11 mai 2013

La nature ne pardonne pas! Ne soyez pas à sa merci!

Pourquoi une Semaine de la sécurité civile?

Pour vous sensibiliser à l'importance de vous préparer pour faire face à diverses situations d'urgence, par exemple une [inondation](#), une longue [panne de courant](#), des [vents violents](#) ou un [tremblement de terre](#).

Assurez-vous d'avoir en tout temps chez vous des [articles essentiels](#) :

- pour répondre aux besoins de première nécessité de votre famille pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence;
- à emporter en cas d'[évacuation de votre domicile](#).
- Préparez votre [plan familial d'urgence](#);
- Apprenez à mieux [vous préparer à faire face aux sinistres](#).

Articles essentiels en cas de situation d'urgence

Ayez en tout temps à la maison les articles suivants :

- **Eau potable** — deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours
- **Nourriture non périssable** — provision pour au moins trois jours
- **Ouvre-boîte manuel**
- **Radio à piles** — piles de rechange
- **Lampe de poche** — piles de rechange
- **Chandelles**
- **Briquet ou allumettes**
- **Trousse de premiers soins**— antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.



Pour encore plus de précaution :

Recherché

Un ou des individus ont disposé de leur rebus de construction sur le côté du chemin St-Hyacinthe à Notre-Dame-de-Bonsecours.



Inacceptable!!!

La municipalité devra absorber les coûts d'environ 800\$ pour nettoyer ce dégât. Autrement dit, des dépenses défrayées par tous les citoyens. Comment comprendre de tels gestes?

Informations: Les matériaux recueillis sont des bardeaux d'asphalte.

D'autres municipalités de la Petite Nation ont vécu la même situation.

Nous demandons donc la collaboration de tous les citoyens pour identifier ces gens.

Merci de votre grande collaboration.

Dans de le cas où vous voyez un tel manque de respect; veuillez communiquer immédiatement avec la sûreté du Québec.

Karoll Fortier
Conseiller



Bonne nouvelle pour notre municipalité : Sedbergh revivra chez nous !

L'école Sedbergh, en opération dans la Côte Azélie pendant 77 ans, connaîtra un nouveau souffle dans notre municipalité.

On se rappellera que cette école qui accueille ses premiers étudiants en 1939 a été fondée par Monsieur Thomas James Wood, un éducateur d'origine britannique et qui avait choisi de loger son école dans notre municipalité.

L'école est en opération jusqu'en 2010, mais pour différentes raisons elle a dû cesser ses activités pour différentes raisons.

Pour notre municipalité, la fermeture de cette institution représentait une perte importante tant au niveau des emplois qu'elle créait, mais que des liens qu'elle entretenait avec les gens de notre paroisse et des entreprises de la Petite-Nation.

Et voilà que les personnes qui administraient la « Fondation Sedbergh » ont décidé de revenir dans notre municipalité par une autre forme de présence.

La Fondation fait un don à la municipalité de deux cent cinquante mille dollars (250 000.00\$) qui sera utilisé de la façon suivante :

- Construction d'une salle de 32X 32 accolée au futur hôtel de ville, chemin de l'Hôtel-de-Ville. Cette salle, à vocation communautaire, s'appellera « Salle Sedbergh » dans laquelle on retrouvera des photos et des objets rappelant l'école.

- Participation monétaire à la réalisation de l'hôtel de ville en fournissant le plancher, la cuisinette et le système de climatisation.

- Constitution d'un fond monétaire important dont l'objectif sera de supporter des groupes ou organisations qui s'occupent d'éducation sur le territoire de la Petite Nation.

Un mécanisme d'attribution de bourses sera mis sur pied, au cours de l'été, et sera probablement en mesure de fournir une aide monétaire à certains groupes dès l'automne. Les critères d'accès à cette aide seront connus et disponibles dès que possible.

Il faut souligner ici le travail exceptionnel fait par Luc Beauchamp qui a été le contact privilégié avec la Fondation Sedbergh. Luc aime à rappeler qu'il a été « élevé avec l'école » de par sa

situation de voisin physique de l'établissement et de par ses liens amicaux avec Monsieur Tommy Wood, fils du fondateur, et un des derniers directeurs de cette institution d'enseignement. Luc a droit aux remerciements et à la reconnaissance de la municipalité.

À la fin de cette opération, gagnante pour notre municipalité, nous pourrions mettre à la disposition des groupes communautaires, une salle de rencontres et de réunions susceptible de répondre à plusieurs besoins de notre région.

Peut-être y a-t-il lieu, en terminant, de rappeler la devise de cette école dont je fais ici une traduction libre puisqu'elle était formulée en latin : « Le bonheur, c'est d'être libre, mais être libre demande du courage » Voilà tout un programme pour celles et ceux qui utiliseront cette salle.

Pierre Ippersiel, conseiller



De gauche à droite
Marc Paquette, directeur des travaux publics et ancien employé de Sedbergh
Luc Beauchamp, contact privilégié avec la Fondation Sedbergh
Lucien Bédard, Directeur de gestion de projet
Suzie Latourelle, Directrice générale & secrétaire-trésorière
Tommy Wood, fils du fondateur de Sedbergh
Denis Beauchamp, Maire
Tony Vincent, ancien élève de Sedbergh
Monsieur Jake, directeur de la fondation Sedbergh
Karoll Fortier, conseiller responsable